

Regards sur Anjou

Reportage

Équipes d'asphaltage



Sur la photo de gauche, on aperçoit M. Simon Grisé, M. Christophe Sanches, M. Rosemary Rodrigue et M. Claude Mongrain. Sur la photo de droite, M. Sébastien Courtemanche, M. Adam Sanches, M. Maxime Dumont et M^{me} Amélie Belleville.

La tournée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement se poursuit ce mois-ci avec les équipes d'asphaltage. L'arrondissement possède deux équipes, l'une de cinq employés et l'autre de quatre. Ces employés s'occupent principalement des réparations de nids-de-poule ainsi que des réparations mineures de la chaussée souvent causées par les travaux de colmatage de fuite d'eau.

Leur travail consiste à étendre une première couche d'asphalte composée de grosses pierres sur le trou à réparer. Puis le rouleau compresseur passe et crée une surface plane. Cette couche est moins esthétique, car les grosses pierres sont plus compactes. Ensuite, une deuxième couche est appliquée, souvent le lendemain, avec de petites pierres. Cette étape est aussi appelée l'étape de finition, car le résultat est beaucoup plus intéressant!

Deux techniques peuvent être utilisées: l'asphalte chaud ou froid. L'asphalte chaud est toujours l'option à prioriser, car sa durée de vie est plus longue. Mais cette technique ne fonctionne pas lors des journées de grands froids ou les jours de pluie. Dans ces cas-là, il faut appliquer de l'asphalte froid. Sa durée de vie est plus courte, mais elle permet de faire des réparations rapidement.

Il va de soi que les nombreuses périodes de gel et de dégel au printemps multiplient le nombre de nids-de-poule. Il n'y a jamais de pause pour ces deux équipes motivées et professionnelles! Elles travaillent donc 12 mois par année à réparer les rues d'Anjou pour améliorer la sécurité des Angevins!



Message de Luis Miranda



L'impact de la nouvelle gestion du déneigement

Au lendemain de l'Halloween, nul ne peut nier que l'hiver est à nos portes! Après une récolte de bonbons fructueuse pour les enfants, il est déjà temps de se préparer au froid et à la neige. Comme vous le savez, depuis l'an dernier, les décisions en matière de déneigement relèvent de la Ville centre. C'est elle qui décide, entre autres, quand commencer le déblaiement, quand épandre des abrasifs et ensuite quand lancer le ramassage de la neige.

Autrefois, les décisions relatives au déneigement étaient basées sur l'état des rues et les événements importants, comme les fêtes de Noël avant lesquelles les rues étaient nettoyées afin de faciliter la circulation et le stationnement. Désormais, il faudra attendre des précipitations de 12 à 15 cm pour que la Ville donne l'autorisation de retirer la neige accumulée dans les rues.

De plus, cet automne, la Ville centre a demandé aux arrondissements de revoir les parcours de déneigement afin de classer les rues selon la catégorisation qu'elle a établie en 2015: priorité 1 – artères principales et secondaires, rues très étroites, circuits d'autobus prioritaires et voies réservées, entrées d'hôpitaux, rues commerciales d'envergure, débit de circulation élevé; priorité 2 – rues collectrices, commerciales locales, circuits d'autobus réguliers, présence d'un débarcadère scolaire; priorité 3 – rues locales, de secteurs résidentiels et industriels, à faible débit de circulation.

Parmi les changements qui seront apportés, notons que la voie de desserte de Louis-H.-La Fontaine en direction nord sera déneigée plus tardivement. Les nouveaux parcours freineront, voire empêcheront, le déneigement en 48 heures d'une tempête de 15 à 20 cm. Malgré de nombreux obstacles bureaucratiques, la direction de votre arrondissement travaillera d'arrache-pied pour offrir le meilleur service de déneigement possible aux Angevins et Angevins.

En 2015, le peu de précipitations à Montréal a permis de réduire les impacts de ce nouveau mode de gestion centralisé. Souhaitons que l'hiver qui se prépare soit aussi clément.

Enfin, je vous rappelle l'importance de respecter la signalisation et la réglementation pour faciliter les opérations de déneigement et vous éviter les désagréments de payer une amende et de chercher votre véhicule dans les rues adjacentes. Ces règles sont indiquées en page 5 de ce bulletin.

Je demeure disponible pour discuter avec vous, vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 735 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2016 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

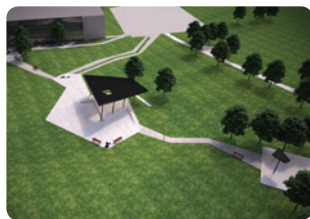
Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Projet de place publique



Dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, qui sera célébré l'an prochain, tous les arrondissements ont été invités à soumettre un projet pour souligner l'événement. En guise de legs, l'arrondissement d'Anjou a choisi de réaménager le terrain situé entre la mairie d'arrondissement et la bibliothèque Jean-Corbeil pour créer un lieu rassembleur pour les Angevins.

Ce lieu sera muni, d'une part, d'une structure couverte avec scène centrale qui sera, entre autres, utilisée pour la tenue d'événements spéciaux, de spectacles et de danse. À cet espace central s'ajoutera une aire de lecture adjacente à la bibliothèque avec un petit amphithéâtre destiné aux activités de lecture avec les jeunes et une zone de détente avec mobilier urbain pour les plus grands.

Soyez sans crainte, nous conserverons la butte qui donne sur le stationnement de la mairie permettant les activités de glissade en hiver et qui servira d'amphithéâtre naturel lors d'événements ou de spectacles.

La Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou investiront un peu plus de 1,5 M\$ pour ce projet. Les travaux ont commencé le 11 octobre dernier et devraient se terminer au printemps prochain.

Nous vous invitons à suivre l'évolution des travaux et à participer à l'inauguration qui aura lieu l'été prochain. Toutes les informations à ce sujet seront publiées dans un prochain numéro du bulletin *Regards sur Anjou*.



Féerie de Noël

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL 2016



Le comité d'embellissement d'Anjou, composé de huit bénévoles et d'une représentante de l'arrondissement, a le plaisir d'inviter tous les citoyens à participer au Concours de décorations de Noël 2016.

Aucune inscription nécessaire. Pour participer, il suffit de décorer la façade de votre propriété et de **laisser vos décorations allumées, après 18 h, du 4 au 18 décembre**. Dans un premier temps, les membres du comité sélectionnent les décorations les plus remarquables. Ensuite, un photographe passe prendre des photos à ces adresses.

Les critères de sélection portent sur l'originalité, l'apparence générale, la disposition des divers éléments et l'harmonie des couleurs.

Tous les citoyens ont une chance de gagner. Bonne chance à tous.

60^e anniversaire d'Anjou

De 1997 à 2002



Lorsque Luis Miranda accède à la mairie, la récession est terminée et la municipalité est en plein essor. Anjou profite d'investissements industriels importants, d'une activité commerciale soutenue et d'un développement résidentiel qui se positionne avantageusement sur le marché. L'ancien parc industriel est renommé «parc d'affaires» pour mieux refléter une nouvelle réalité. Encouragées par l'administration municipale qui leur offre des services de

soutien à l'implantation (ex. : où et comment obtenir des subventions gouvernementales), des entreprises en télécommunications, en informatique, en biotechnologie s'y installent... Le golf accueille ses premiers joueurs au cours de l'été 1997. L'École des métaux prend place près du golf. Ces investissements ont des répercussions positives en matière de taxation : les Angevins profitent d'un des plus bas taux de taxes de l'île de Montréal. Les finances d'Anjou sont donc au beau fixe, mais...

En 1999, une tempête historique va bousculer les municipalités du Québec et, par ricochet, la fiscalité municipale : le projet des fusions. La population soutenue par le maire, Luis Miranda, se bat vigoureusement pour défendre ses acquis. Elle redoute une perte de son identité ainsi qu'un éloignement du pouvoir décisionnel. Après bien des péripéties (fusions/défusions) à l'échelle de la province, en 2002, les fusions sont réalisées. Malgré un certain malaise d'une partie de la population, les Angevins et leurs représentants se tournent résolument vers l'avenir.

À suivre!

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les mardis **1^{er} novembre** et **6 décembre**, à **19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.

Relâche pendant les fêtes de fin d'année.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Bureau du citoyen



Gilles Beaudry
Conseiller
d'arrondissement
District Ouest
Équipe Anjou
Samedi 12 novembre,
de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement



Paul-Yvon Perron
Conseiller
d'arrondissement
District Est
Équipe Anjou
Samedi 26 novembre,
de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
Équipe Anjou
Samedi 10 décembre,
de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement

Haute alerte

Test de sirène d'alerte

Le 17 novembre, entre 14 h et 14 h 30, il se pourrait que certains citoyens d'Anjou entendent une sirène d'alerte. Ne vous inquiétez pas! Il s'agit d'un test, aucune mesure particulière n'est à prendre.

En effet, la Ville de Montréal travaille avec les entreprises utilisant des matières dangereuses à réduire les risques associés à un accident industriel majeur. C'est dans cet esprit que Saputo Produits laitiers Canada s.e.n.c. (Complexe Saint-Léonard), en collaboration avec la Ville de Montréal, réalisera un test de sirène d'alerte.

L'entreprise Saputo qui utilise de l'ammoniac comme agent de réfrigération pour conserver ses produits à la température désirée, réalisera un test pour vérifier le bon fonctionnement des équipements et l'état de préparation de l'ensemble des intervenants en mesure d'urgence conformément au protocole de sécurité. Si un accident majeur se produisait dans l'usine, la sirène d'alerte serait immédiatement déclenchée pour aviser la population se trouvant dans la zone d'exposition de 770 m.

La sirène d'alerte vise donc à prévenir la population. Elle émet un son montant et descendant pendant trois minutes. Cette sirène est reliée au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au centre d'appel d'urgence 9-1-1. Lorsque le danger est écarté, un son continu de 60 secondes est émis.

En cas d'alerte avérée, la sirène signifie : « Mettez-vous à l'abri ». Des consignes de sécurité sont alors données à la population concernée afin qu'elle se protège adéquatement. Ces consignes sont diffusées sur les postes des radios qui rendent compte de l'évolution de la situation.

Pour en savoir plus sur ce que vous devez faire en cas de vraie alerte, vous pouvez consulter le site du Centre de sécurité civile à ville.montreal.qc.ca/csc.

QUOI FAIRE SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE



Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
Pour éviter de respirer des produits toxiques.



Fermez, calfeutrez et éloignez-vous des portes et fenêtres. Arrêtez la ventilation.
Pour empêcher un produit toxique d'entrer.



Allumez la radio.
Pour connaître les consignes des autorités.



Laissez vos enfants à l'école.
Pour ne pas vous exposer ni exposer les enfants.



Ne pas téléphoner.
Pour libérer les lignes pour les secours.
En cas d'urgence seulement, appelez le 9-1-1.

ville.montreal.qc.ca/csc

Dernières collectes saisonnières

Résidus verts

LES MERCREDIS 2 ET 16 NOVEMBRE



Les contenants doivent être déposés devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

Les **feuilles mortes** sont ramassées à cette occasion. **Elles ne doivent ni être laissées telles quelles sur le terrain** (et s'envoler au vent chez les voisins), **ni être poussées dans la rue, ni être déposées dans le sac à ordures**. Avec les autres résidus verts, elles seront transformées en compost.

Il est également possible de se servir d'une partie des feuilles tombées comme engrais naturel pour la pelouse et les aménagements paysagers. Dans ce cas, pratiquer le *feuillcyclage*. Cela consiste à tondre les feuilles et à les laisser ensuite étendues sur le gazon (pas plus de 5 cm de haut).

Branches de feuillus

LES MARDIS 8 ET 22 NOVEMBRE, ENTRE 7 H ET 19 H



Pour éviter la propagation de l'agrile du frêne, les branches seront déchiquetées sur place dans un délai de quatre jours selon l'achalandage. Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte en composant le 311.

Sécurité incendie

C'est dans la cuisine que ça se passe

Cette année, lors de la Semaine de la prévention des incendies (qui a eu lieu en octobre), les pompiers ont mis l'accent sur les **dangers de la cuisine**. En effet, près du tiers des incendies de bâtiments résidentiels au Québec commence justement dans cette pièce. Si vous désirez connaître les précautions à prendre en cuisinant, vous pouvez consulter le site de la Sécurité publique du Québec à securitepublique.gouv.qc.ca/ et celui du Service de sécurité incendie de Montréal à ville.montreal.qc.ca/sim. Vous y découvrirez des gestes simples pour protéger votre famille, comme ne jamais laisser d'aliments, surtout de l'huile, chauffer sans surveillance sur la cuisinière. Saviez-vous que l'huile chauffée à une certaine température prend feu spontanément?

Les pompiers ont aussi rappelé l'importance de l'avertisseur de fumée qui doit être changé tous les 10 ans, disposé d'une pile neuve tous les six mois (**profitez donc du changement d'heure du 6 novembre pour la remplacer dans chaque avertisseur**) et être fonctionnel en tout temps. La majorité des décès dans les incendies est causée par la fumée. Or, la fumée peut prendre seulement trois minutes pour envahir toute la maison. L'avez-vous vérifié récemment? Dans la négative, prenez le temps de le faire.



Concours Maisons fleuries 2016

Soirée pour féliciter les gagnants

Chaque été, vous êtes nombreux à fleurir vos propriétés. Variété de plantes, de formes, de couleurs et de senteurs sont toujours au rendez-vous et rivalisent d'un parterre, d'un balcon ou d'un jardin à l'autre. Il ne fait aucun doute que ces aménagements paysagers contribuent à embellir notre milieu et à rendre nos promenades encore plus agréables. Aussi, l'arrondissement tient-il à remercier tous les citoyens de leurs efforts.

Des remerciements sont également adressés aux membres du comité d'embellissement qui ont consacré du temps à la tenue du concours Maisons fleuries 2016.

Les gagnants du concours ont été invités par le maire d'arrondissement à une cérémonie, le 30 septembre, à la mairie d'arrondissement. À cette occasion, un souvenir leur a été remis.



Les membres du comité d'embellissement

De gauche à droite : M^{me} Nadia Ghalem, M^{me} Lynne Shand, M^{me} Micheline Beauvais, M. Jacques Gauthier, M. Robert Brodeur, M^{me} Réjeanne Thibault et M^{me} Diane Beaulieu.

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS 2016

M^{me} Nicole Macczak
7190, avenue du Pin

M^{me} Isabelle et M. Gérald Yendzio
8730, place des Lilas

M^{me} Lisette et M. Georges Chassé
8737, place des Lilas

M^{me} Denyse Boisvert
10201, boulevard des Galeries-d'Anjou

Condos sur le lac
10350, boulevard des Galeries-d'Anjou

M^{me} Francine et M. Robert Giroux
6300, avenue de Chemillé

Les condominiums l'Angevin
6901, boulevard des Roseraies

La famille Sanviti
6200, place du Bois-de-Coulonge

M^{me} Silvana et M. Alfonso Minicozzi
7701, avenue de Montpensier

M^{me} Nicole Hamel et M. Adrien Dandavino
7711, avenue d'Aubigny

Résidence Jardins Châteauneuf
7800, boulevard de Châteauneuf

M^{me} Suzanne et M. Yvon Damphousse
8170, boulevard de Châteauneuf

Condominiums Les châtelets d'Anjou
6675, boulevard Joseph-Renaud

Famille Lamarche
7501, boulevard Joseph-Renaud

Famille Beausoleil-Chartrand
8332, place de Chanceaux

M^{me} Hélène Cusson
8403, boulevard Wilfrid-Pelletier

Pharmacie Jean-Coutu
8500, boulevard de Châteauneuf

M^{me} Marlène Richard et M. Jean-Pierre Léveillé
5631, boulevard Roi-René

M^{me} Wenyan Wang et M. Philippe Catafard
6419, avenue Azilda

M^{me} Isabelle et M. José Ribeiro
6936, avenue Rhéaume

M^{me} Christiane Lussier et M. Daniel Pesant
8349, avenue Chénier

M^{me} Nancy Létourneau et M. Robert Derome
6844, avenue Lionel-Daunais

M^{me} Sonia Camara et M. José Silva
7730, avenue Des Ormeaux

M^{me} Diane Séguin
9110, avenue Émile-Legault

M. Christian Tremblay
9300, avenue Yvette-Naubert

Publi Calen Art Itée
8075, rue Larrey

MIP
9100, boulevard Ray-Lawson

Golf métropolitain Anjou
9555, boulevard du Golf

Ropack pharma-solution
10801, rue Mirabeau

CARSTAR Anjou – Autos Martel et Théroux inc.
10901, boulevard Ray-Lawson

Groupe Di Lillo
9800, boulevard du Golf

Restaurant McDonald's
7101, boulevard des Galeries-d'Anjou

Restaurant 3 Brasseurs
7225, boulevard des Galeries-d'Anjou

Centre commercial Les Galeries d'Anjou
7999, boulevard des Galeries-d'Anjou, bureau 167

Les gagnants sont en compagnie du maire d'arrondissement, M. Luis Miranda.



Merci à toute la population des efforts déployés chaque été pour le mieux-être de la collectivité!

Le déneigement, une affaire de civisme



EN TOUT TEMPS

Il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 po). Dans ce cas, déposez toujours la neige sur votre propriété.

Comme le rappelle le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, dans son message (en page 1), depuis l'an dernier, les normes en matière de déneigement sont à présent édictées par la Ville centre, qu'il s'agisse de déblaiement, d'épandage d'abrasifs ou d'enlèvement de la neige. Malgré cet état de fait, l'arrondissement fera tout ce qui est en son pouvoir pour rendre l'espace public sécuritaire dans les meilleurs délais.

Si ce n'est déjà fait, la neige ne devrait pas tarder à tomber. Pour que le domaine public puisse être déneigé efficacement tant pour les piétons, pour les cyclistes que pour les automobilistes, chacun doit agir avec civisme.

Un déneigement adéquat des rues et des trottoirs laisse la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons, particulièrement à nos aînés et à nos enfants, qui peuvent marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues!

Le rôle de l'arrondissement

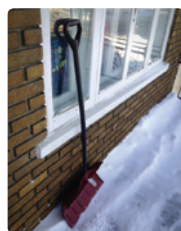
Quand la Ville centre donne l'autorisation de déneiger, les équipes de l'arrondissement ne ménagent pas leurs efforts pour déblayer et déneiger. Le travail en sera facilité et prendra moins de temps si tout un chacun respecte les règles en vigueur.

Parc d'affaires

L'abri temporaire interdit

Les abris temporaires sont interdits dans le secteur industriel et ne doivent en aucun cas être installés pour servir de lieu d'entreposage.

Les balcons déblayés



N'oubliez pas de déneiger rapidement vos balcons et autres issues de secours après une chute de neige qui pourraient être utiles en cas d'incendie.

Le rôle du citoyen

- Respectez les panneaux de signalisation permanents et temporaires qui indiquent les périodes où le stationnement est interdit.
Les véhicules mal garés ralentissent les opérations de déneigement, risquent de subir des dommages et s'exposent à un remorquage et à une amende.
- Rappelez-vous que seuls les propriétaires ou occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins, ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès aux garages, peuvent pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique, à la suite d'une chute de neige de plus de 5 cm dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation.
- La neige ou la glace amoncelée poussée sur le domaine public doit provenir exclusivement de l'entrée de garage ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment.
- Ne poussez jamais la neige dans la rue après les opérations de déneigement.
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue.
- Placez vos poubelles, sacs à ordures, bacs, encombrants et autres dans votre entrée, jamais sur le trottoir ou le banc de neige.
- Assurez-vous que votre entrepreneur en déneigement détient un permis de l'arrondissement et qu'il respecte la réglementation.



La courtoisie est de rigueur

Il est important de veiller à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. En effet, certains envoient par inadvertance chez leurs voisins la neige accumulée sur leur abri d'auto ou sur leur propriété.

Si vous utilisez une souffleuse à neige, prenez soin de la régler pour qu'elle rejette la neige au bon endroit. Veillez également à ne pas ensevelir sous la neige les véhicules garés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage.

Nous vous remercions de bien respecter ces consignes.

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/deneigement.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Pendant la lecture à votre enfant, profitez de l'occasion pour parler de la couleur, de la forme et de la taille des objets.



Activités pour enfants

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

Les Scientifines

Et la lumière fut!

Dimanche 13 novembre, à 13 h 30

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans
Inscriptions obligatoires

Les enfants feront des expériences scientifiques adaptées à leur âge. Ils retiendront ensuite sans difficulté ce qu'ils ont compris. Une belle façon d'apprendre tout en s'amusant et d'attiser leur curiosité future.



Tournoi Échec et Mat!

Samedi 19 novembre de 13 h 30 à 15 h 30

Pour les enfants âgés de 6 à 16 ans

Compétition entre passionnés d'échecs qui se mesurent selon leur niveau. Un animateur expérimenté dirigera de main de maître ce tournoi palpitant!



Atelier de graffiti sur casquette

Samedi 26 novembre de 13 h 30 à 15 h

Pour les enfants âgés de 11 ans et plus
Inscriptions à compter du 4 novembre

Cet atelier permet aux jeunes de s'entraîner avec papier et crayons pour ensuite créer leur propre graffiti sur leur casquette. Les styles de graffiti (lettrages, lettres et dégradés) n'auront plus de mystère pour eux.



Expo-vente de bijoux de fantaisie

LES ÉLÈVES EXPOSENT LEURS CRÉATIONS

Galerie d'art Goncourt, 7500, avenue Goncourt

Dimanche 27 novembre de 13 h à 16 h

Les élèves des ateliers de confection de bijoux de fantaisie sont fiers de présenter leurs œuvres de la session d'automne pour le plaisir des yeux ou la vente. Venez les encourager et acheter le petit bijou qui fera plaisir à l'une de vos proches!

Activités pour adultes

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

Les matinées rencontre

Les stratégies d'épargne

Mercredi 9 novembre à 10 h 30

Présentée dans le cadre du Mois de la littératie financière.

La généalogie

Mercredi 23 novembre à 10 h

Présentée par BAnQ Vieux-Montréal à l'occasion de la Semaine nationale de la généalogie.



Théâtre jeune public

Au pays des bas perdus

Centre communautaire d'Anjou

Samedi 12 novembre à 11 h

Présenté par les Contes géants.

Pour les enfants âgés de 3 à 6 ans

Laissez-passer disponibles 1 heure avant le spectacle.

La reine Lili Chaussette a disparu. Le roi Alexandre Chausson a beau la chercher partout, elle demeure introuvable. Il est si triste qu'il en a perdu le sourire. Heureusement, un grand bal est annoncé à la cour. La joie et l'espoir reviendront au pays... Spectacle de conte interactif avec chansons et participation des enfants.



Un voyage au pays des hommes intègres

Centre communautaire d'Anjou

Vendredi 18 novembre à 19 h

Pour les enfants âgés de 6 ans et plus

En compagnie de son musicien, Lésouta Luc Bambara invite les enfants à découvrir la danse traditionnelle et la culture du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, à travers ses rythmes et les pas de son pays. Son approche énergique et ludique offre aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de se dépasser dans une ambiance festive.



Saratoga

Centre communautaire d'Anjou

Jeudi 24 novembre à 19 h 30

Entrée libre

Laissez-passer disponible

Le duo folk, composé de Chantal Archambault et Michel-Olivier Gasse, nous présente un spectacle intime, autour d'un seul micro, dans lequel des chansons pigées dans leurs répertoires respectifs, de nouvelles compositions et quelques reprises coups de cœur prennent place aux côtés de nombreuses histoires.



Soirées-concert Anjou

Trio Zodiac

Église Jean XXIII

7101, avenue de l'Alsace

Jeudi 10 novembre à 19 h 30

Coût : 10 \$

Trio Zodiac bénéficie d'une renommée internationale et se produit en concert sur trois continents en présentant un répertoire éclectique qui mêle le classique et le contemporain.

L'ensemble a été formé à la Manhattan School of Music de New York, avant de devenir le premier groupe franco-américain et le seul ensemble avec un instrument à vent à être accepté dans le programme de musique de chambre du fameux Quatuor Ysaye au Conservatoire National Supérieur à Paris.

Billets ou laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. Renseignements : 514 493-8222